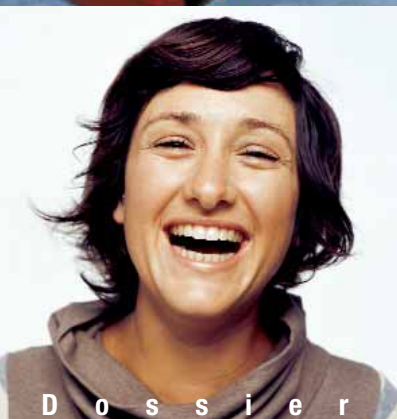


L'APPRENTISSAGE



D o s s i e r d e p r e s s e - J u i l l e t 2 0 0 6



Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

**AVEC L'APPRENTISSAGE,
PRENEZ UNE LONGUEUR D'AVANCE.**



www.apprentissage.gouv.fr

La bataille pour l'emploi

Info emploi : 0 821 347 347 (0,12 €/mn)



L'APPRENTISSAGE, ÇA MARCHE !

- 380 000 apprentis en 2005, soit + 10%
- Plus de 80 % de jeunes embauchés à l'issue de leur formation
- 500 métiers ouvrant des carrières dans tous les secteurs d'activités
 - 1 400 diplômes accessibles, du BEP au Mastère spécialisé
- 1 215 centres de formation d'apprentis implantés dans tout l'Hexagone
 - 1/3 de jeunes femmes en formation
 - Une ambition réaffirmée : 500 000 jeunes en apprentissage à l'horizon 2009.



L'APPRENTISSAGE

DES AVANTAGES BIEN RÉELS

Clé pour l'emploi des 15-25 ans, atout pour l'entreprise, l'apprentissage est une réponse moderne et adaptée à la formation et à la qualification des jeunes.

Accélérateur de compétence, l'apprentissage ouvre plus facilement accès au monde de l'entreprise et permet, dans une large majorité de cas, de s'insérer directement au marché du travail. D'ailleurs, **près de trois quarts de ces nouveaux embauchés** le sont en contrat à durée indéterminée.

① L'apprentissage :

de vrais atouts pour l'apprenti

Le contrat d'apprentissage est un cursus de formation en alternance. Il comprend un minimum de 400 heures de formation théorique et générale par an et des sessions en entreprise, où l'apprenti est suivi et guidé par un maître d'apprentissage.

Un chiffre à retenir :
+ de 8 jeunes sur 10 issus
de l'apprentissage
trouvent un emploi au
terme de leur formation

L'éventail des diplômes accessibles va du CAP à Bac+5, du diplôme d'ingénieur, en passant par le bac professionnel, mais aussi des titres à finalités professionnelle.

L'apprentissage donne ainsi accès à près de 500 métiers. Tout au long du contrat, l'apprenti bénéficie du statut de salarié. Il perçoit ainsi une rémunération calculée en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation et par référence au montant du SMIC tout en poursuivant ses études.

Il bénéficie également de la même couverture sociale que les autres salariés de l'entreprise.



Cette découverte de la vie en entreprise est très encadrée. L'employeur doit notamment garantir que l'équipement de la société, les techniques utilisées, les conditions de travail, et les compétences du maître d'apprentissage chargé d'accompagner le jeune apprenti permettent une formation satisfaisante.

② *L'apprentissage, un choix gagnant / gagnant entre l'entreprise et l'apprenti*

L'apprentissage offre une approche concrète du monde du travail. Pour les jeunes qui font ce choix, l'apprentissage permet de concilier une formation d'excellent niveau, validée par un diplôme, tout en ayant une première approche du monde de l'entreprise. Du côté des entreprises, c'est l'opportunité de mettre les jeunes en situation de travail et de préparer leur insertion professionnelle dans l'entreprise.

Des incitations financières attractives

- La loi a institué, pour chaque apprenti employé dans l'entreprise, un crédit d'impôt d'un montant annuel de 1 600 € ou de 2 200 € lorsque l'apprenti fait l'objet d'un accompagnement renforcé dans le cadre d'un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) au moment de son recrutement ou lorsque la qualité de travailleur handicapé lui est reconnue ou encore lorsqu'il recrute un apprenti dans le cadre du dispositif « découverte des métiers ». Toutes les entreprises, y compris celles qui ne sont pas assujetties à la taxe d'apprentissage, peuvent bénéficier de cet avantage fiscal.



Pour renforcer l'attractivité de la filière auprès des jeunes et inciter les entreprises à s'engager pleinement dans cette voie, la loi sur l'égalité des chances promulguée le 2 avril dernier comporte deux nouvelles mesures en faveur de l'apprentissage : "l'apprentissage junior" et les incitations financières pour les entreprises de plus de 250 salariés à recourir davantage à l'apprentissage.

① "L'apprentissage junior" pour découvrir les métiers

« La découverte des métiers », l'une des mesures de la loi sur l'égalité des chances, vise à offrir de nouvelles opportunités aux jeunes désireux de s'orienter vers des formations en alternance par le biais de l'apprentissage. Cette disposition a pour objectif d'accroître le dynamisme de la filière en proposant de nouvelles passerelles avec le collège. Elle s'adresse plus globalement, à tous ceux qui considèrent que la poursuite de leur scolarité « classique » risque de les mener à une impasse et qui sont déjà curieux de la vie professionnelle.



Cette démarche comporte deux phases successives :

- 1 • un parcours d'initiation aux métiers :
 - le jeune reste sous statut scolaire.
 - Cette phase comprend des périodes de stage de 10 à 12 semaines au cours de l'année qui donnent lieu à une gratification.
- 2 • un contrat d'apprentissage, à l'issue de la phase initiale et si le jeune et sa famille le décident.

② Plus d'apprentis dans les grandes entreprises

- Pour que l'ensemble des entreprises sente acteur de l'ambition qui vise à porter de **360 000 à 500 000 d'ici 2009** le nombre d'apprentis, le Gouvernement veut aller plus loin. Il a confié à Henri Lachmann, Président du Conseil de Surveillance de Schneider Electric une mission de mobilisation des entreprises.



Par ailleurs le gouvernement a décidé d'inscrire dans la loi sur l'égalité des chances, pour **chaque entreprise de 250 salariés et plus, un seuil progressif pour l'effectif des jeunes de moins de 26 ans en alternance : 1% de l'effectif annuel moyen pour 2006, 2% en 2007 et 3% les années suivantes.** Les grandes entreprises qui n'atteignent pas ces seuils verront le taux de leur taxe d'apprentissage porté à 0,6%, contre 0,5% actuellement.

③ *L'apprentissage dans l'enseignement supérieur*


Le Gouvernement entend doubler le nombre d'apprentis dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur d'ici 2010, parallèlement à la poursuite du développement des BTS en apprentissage.

Pour y parvenir, des accords avec les branches professionnelles et les grandes entreprises vont être signés.

Des unités de formation par apprentissage (ou des Sections d'apprentissage dans les universités) seront créées dans les établissements qui le souhaitent, en partenariat avec les CFA existants.

Parallèlement la possibilité de recours à l'apprentissage sera systématisée pour l'ensemble de l'offre de formation diplômante, dès lors qu'elle correspondra au besoin d'une entreprise ou d'une branche.

La possibilité de recourir à l'apprentissage sera intégrée dans la politique contractuelle entre le ministère chargé de l'enseignement supérieur et les établissements d'enseignement supérieur.



Objectif : Faire passer le nombre d'apprentis de 365 000 en 2004 à 500 000 à l'horizon 2009, soit une augmentation de près de 40 % en cinq ans

L'apprentissage s'adresse à tous les publics jeunes sans distinction. A tous, il ouvre une voie qui mène à l'emploi, quel que soit le niveau initial des candidats, le type de diplôme choisi ou le secteur d'activité. Le monde de l'apprentissage est donc à l'image de la société avec les mêmes combats à mener en direction de l'insertion professionnelle des jeunes, de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, de la lutte contre les discriminations ou de la qualité des formations.

① L'apprentissage au féminin

Parmi les 255 000 nouveaux apprentis ayant entamé leur cursus en 2005 dans le secteur marchand, la part du public féminin représente **plus de 30%** (source Dares). L'apprentissage dans le secteur public attire, quant à lui, plus de 41% de jeunes filles dans ses effectifs. Un progrès par rapport à 1999 où elles ne représentaient que 29% des apprentis tous secteurs confondus.

② Des diplômes d'un niveau de plus en plus élevé

L'apprentissage s'est fortement développé dans des cursus de formation universitaire. Il permet, contrairement aux idées reçues, de préparer des diplômes de haut niveau, dans toutes les filières. Des nombreuses d'universités et de grandes écoles proposent ainsi aux étudiants la possibilité d'acquérir un diplôme d'ingénieur ou un master 2 par la voie de l'apprentissage. C'est le cas, par exemple, de l'ESSEC, de l'École Spéciale de Mécanique et d'Électricité, de Sciences-Po Paris, de l'Institut Polytechnique du Hainaut-Cambrésis, de l'École Supérieure des Télécommunications de Bretagne, de l'Université de Paris X-Dauphine, de l'École d'Ingénieurs en Plasturgie Industrielle, de l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers...



③ L'apprentissage prépare à plus de 500 métiers, du CAP à Bac + 5

Citons parmi eux :

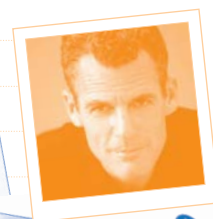
- X Attachée de Direction,
- X Auxiliaire de vie,
- X Chef de publicité,
- X Cosméticien,
- X Décorateur ameublement,
- X Diététicien,
- X Ingénieur en informatique,
- X Horticulteur,
- X Infirmier,
- X Journaliste,
- X Parfumeur,
- X Photographe,
- X Préparateur en pharmacie,
- X Styliste visagiste,
- X Tailleur de pierre,
- X Tapissier,
- X Technicien agroalimentaire,
- X Webmestre.



Parole à

Ismahane, apprentie en master d'ingénierie économique, chez Schneider Electric

« En apprentissage, j'ai 99 chances sur 100 de trouver un emploi à la fin de ma formation, contrairement à mes amis qui eux, en stage, ne bénéficient pas de la même intégration en entreprise »



Parole à

Lionel Kallman, directeur d'une horlogerie

« Avoir un apprenti, c'est mettre un grain de jeunesse dans votre magasin. Si vous lui donnez la passion de votre métier, ils vous apporteront un vrai plus. »

Parole à

Raphaëlle, apprentie en brevet technique professionnelle dans le secteur de la tapisserie d'ameublement

« En apprentissage, on mûrit beaucoup plus vite. On apprend énormément sur les autres, sur soi-même, sur le travail et la vie professionnelle. Mes amis sont épatés par mon parcours »



Retrouvez d'autres témoignages sur la chaîne web de l'apprentissage www.apprentissage.gouv.fr



UNE FILIÈRE QUI MARCHE VRAI OU FAUX ?

① On peut obtenir un diplôme d'ingénieur ou un Bac+5 grâce à l'apprentissage

VRAI

De nombreuses universités et grandes écoles offrent la possibilité d'obtenir un diplôme d'ingénieur, un Master ou un DESS par l'apprentissage.

De plus, à tout moment, grâce aux passerelles qui jalonnent le cursus, un apprenti peut poursuivre sa formation dans le cycle supérieur, réintégrer l'enseignement général ou, tout simplement, travailler.

② L'apprentissage ne concerne que les métiers manuels

FAUX

L'apprentissage prépare aussi à des centaines de métiers dans le domaine des services, comme la banque, la logistique ou l'informatique...

Aujourd'hui plus des 50 % des contrats d'apprentissage y sont signés.

③ En apprentissage, je peux aussi bien travailler dans une PME que dans une grande entreprise

VRAI

Aujourd'hui, les plus grandes entreprises françaises s'engagent pour le développement de l'apprentissage : aéronautique, constructeurs automobiles, luxe, assurances...

des grands groupes privilégieront cette filière pour le choix de leurs futurs collaborateurs.

Mais il existe aussi de multiples opportunités à saisir dans les PME. Raison de plus pour se renseigner.

④ Les jeunes femmes ont leur place dans les filières d'apprentissage

VRAI

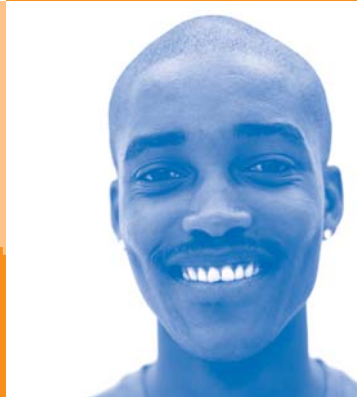
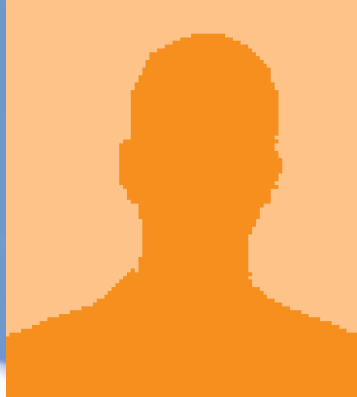
Les jeunes femmes choisissent de plus en plus cette voie, y compris pour se former à des métiers hier réservés aux hommes (chauffeur de bus, informaticienne, conductrice de travaux...).

Elles représentent d'ailleurs un tiers des apprentis d'aujourd'hui.

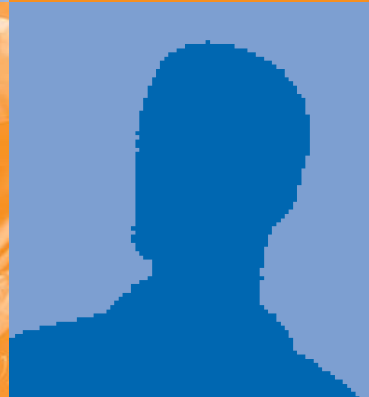


7

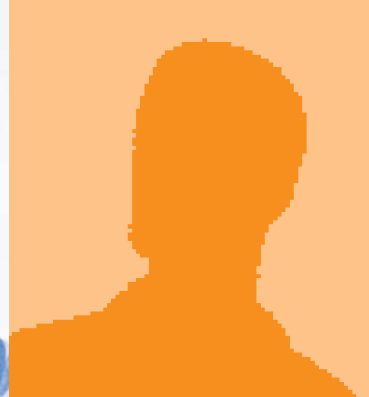
L'APPRENTISSAGE



**LA VOIE
DE RÉUSSITE**



**POUR FAVORISER
L'EMPLOI
DES JEUNES**



PLUS D'INFORMATIONS SUR L'APPRENTISSAGE

Toute l'actualité de la filière

- ✓ www.apprentissage.gouv.fr
Le ministère de l'emploi a développé en 2006 « la chaîne web de l'apprentissage », qui présente les données clés sur l'apprentissage ainsi que de nombreux témoignages émanant de tous les acteurs de cette filière (apprentis, chefs d'entreprises...).
- ✓ www.cohesionsociale.gouv.fr
Données de référence autour de l'apprentissage (contrat type, intervention des ministres sur ce thème, etc).
- ✓ www.institut-entreprise.fr
Informations sur la charte de l'apprentissage (la mission de la filière, les entreprises signataires) initiée par la Mission Lachmann, et agenda des actualités sur ce thème.
- ✓ www.lapprenti.com
Panel d'informations sur l'apprentissage (chiffres, législation, nouveautés), les CFA, les métiers sur lesquels débouchent l'apprentissage, en offrant notamment un espace dédié aux principaux acteurs de l'apprentissage (apprentis, CFA, et entreprises).

Les informations pratiques

- ✓ www.anpe.fr
« L'espace jeunes » de l'ANPE donne toutes les indications sur le contrat d'apprentissage.
À noter : « Les guides pour agir » orientent les jeunes dans leurs démarches.
- ✓ www.cci.fr
Nombreuses informations sur l'apprentissage, plutôt à destination des entreprises.
- ✓ www.cfasup2000.net
Proposé par le premier CFA Universitaire créé en France, ce site présente un espace apprentis et entreprises, pour tout savoir des modalités de cette filière.
- ✓ www.cidj.com
Destiné aux jeunes, ce site propose une présentation synthétique de l'apprentissage et une fiche dédiée, abordant tous les aspects de la filière.
- ✓ www.education.gouv.fr/ens/apprentissage.htm
Points clés de la filière : le contrat de travail et les types de diplômes concernés.
- ✓ <http://www.euro-france.net/info-apprentissage/index.htm>
« L'essentiel de l'apprentissage en vidéo », réalisé par EuroFrance édition, éditeur distributeur, notamment de l'ANPE.
- ✓ www.onisep.fr
Toutes les informations clés sur la filière apprentissage, destinées aux jeunes.
- ✓ www.studyrama.com
Un guide dédié à l'apprentissage ainsi que des dossiers spéciaux sur les métiers accessibles par la filière, les secteurs qui recrutent, ainsi que des témoignages d'apprentis.



Contact presse :
Service de presse / Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement
Tél. : 01 44 38 22 03

Contacts presse :
Agence Ketchum
Sophie Besançon / Marjorie Castoriadis
55, rue d'Amsterdam 75008 Paris
Tél. : 01 53 32 55 00 - Fax : 01 53 32 56 30
email : sophie.besancon@ketchum.fr
marjorie.castoriadis@ketchum.fr